Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260528-CCAS_2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme CADUDAL Véronique, Maire et Présidente du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :
Mme Véronique CADUDAL, Maire et Présidente du CCAS,
Membres issus du Conseil Municipal :
Mme LE PIVERT Sylvie, Mme RICARD Lydie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion et M. ROLLAND Yan.
Membres nommés : Mme BALCOU Mélanie, M. CHARRON Jérôme, Mme LE MOULLEC Marie-Paule, Mme CABILLIC Maryse, Mme MERCIER-DELACOURTE Isabelle.
ABSENTS EXCUSES : Mme MEUDAL Laetitia
PROCURATIONS : /

2026_05 : ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en son absence.
Mme Sylvie LE PIVERT, adjointe aux affaires sociales se déclare candidate à la vice-présidence.

Par 11 voix pour et 1 bulletin blanc, le conseil d'administration du CCAS élit Mme Sylvie LE PIVERT, adjointe aux affaires sociales, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)